



INFORMATIQUE EBR INC.

RÉSILIATION DES CONTRATS DU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

Québec, le 7 mai 2015 – Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) souhaite informer sa clientèle que les contrats dont elle annonçait la suspension, par voie de communiqué le 24 mars dernier, feront l'objet d'une résiliation à compter du 17 mai 2015.

Un avis de résiliation a été transmis à la firme Informatique EBR, dans lequel le CSPQ rappelle qu'elle est tenue d'honorer les garanties légales et contractuelles des biens fournis à l'occasion de ces contrats.

La plupart des dossiers d'achats regroupés comportant des revendeurs, les clients sont invités à faire honorer la garantie en contactant l'intermédiaire où ils ont placé la commande initiale. Advenant le cas où des démarches entreprises auprès d'Informatique EBR seraient infructueuses, les fabricants et importateurs pourraient palier à cette situation. Il va sans dire qu'une preuve d'achat, permettant d'attester que le bien est sous garantie pourrait être exigée.

Concernant les contrats de services de soutien ou d'entretien liés aux contrats résiliés, ils devront cesser. La DGACQ communiquera avec ses clients concernés afin de les orienter à ce sujet.

Rappelons que la suspension des contrats demeure entre temps et qu'aucune commande ne doit être effectuée auprès de cette compagnie.

Vous remerciant de votre collaboration et de votre compréhension, nous vous demandons également de sensibiliser toute personne en lien avec les contrats au sein de votre organisation.

Pour toute information, veuillez communiquer avec le personnel du service à la clientèle de la DGACQ au 418 643-5438 ou sans frais au 1 888 588-5438, ou par courriel à ser.clientele@cspq.gouv.qc.ca.

Source : Paolo Houle, directeur général
Direction générale des acquisitions